

## **REGLEMENT DE VIE EN HOPITAL DE JOUR**

Cet ensemble de règles est destiné à vous assurer une bonne qualité de vie dans l'établissement. En le respectant, vous vous donnerez toutes les chances de réussir votre parcours et vous contribuerez à une ambiance positive pour le groupe.

Votre venue dans l'établissement signifie que vous acceptez ces règles et que vous vous engagez à les respecter car elles constituent des repères dont vous avez besoin.

Certaines règles vous seront également utiles pour conserver un équilibre de vie au-delà de votre passage à l'Escale.

Le non-respect de ces règles aboutira à des sanctions dont la nature sera déterminée par l'équipe : avertissement, exclusion temporaire ou définitive.

### **EXAMINEZ AVEC ATTENTION VOS ENGAGEMENTS**



### **LES INTERDITS**

- Introduction de boissons alcoolisées ainsi que tous produits psycho actifs
- La violence verbale et/ou physique qui donne lieu à une exclusion définitive et immédiate de l'établissement
- Les trafics en tout genre
- Les jeux d'argent
- Les animaux
- L'usage du téléphone portable est interdit en dehors des temps de pauses

**LA CONSOMMATION DE TABAC est interdite dans l'établissement.**

- Le respect des horaires : **Le centre est ouvert les lundis, mardis et jeudis de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14h à 17h.** Vous déciderez avec le médecin du rythme de vos venues en HDJ et des horaires de votre prise en charge. **Il est interdit de sortir de l'Hôpital de jour seul pendant ces créneaux. En dehors de ces horaires, vous ne pouvez pas vous présenter au centre.**
- Durant la demi-journée d'hospitalisation, vous ne pouvez pas avoir de visite, si toutefois vous le souhaitez, vous avez la possibilité d'avoir un entretien en présence d'une personne de votre entourage.
- De l'eau est mise à votre disposition. Des boissons chaudes (café, thé) sont proposées lors de votre arrivée le matin et en début d'après-midi.
- Toute dégradation volontaire peut entraîner la décision d'une interruption de votre venue à l'hôpital de jour ; un respect rigoureux des locaux et du matériel mis à votre disposition est indispensable.
- L'établissement n'est pas responsable en cas de vols ou de pertes d'objets personnels dans les locaux. Il est possible de déposer vos effets personnels dans des casiers fermant à clé mis à votre disposition.
- **Si vous suivez un traitement à domicile**, et pour sa prise à l'hôpital de jour, nous vous demandons de le ramener avec l'ordonnance de votre médecin et de la présenter à l'équipe. Attention, votre traitement ne pourra pas être dispensé par nos soins en cas d'oubli.
- Nous vous rappelons que la règle de confidentialité doit être respectée, pour tout ce qui sera confié par le groupe lors des ateliers ou lors de discussion hors atelier.
- **Les absences :** Toute absence prévisible doit être annoncée à l'équipe. Les absences imprévues doivent être justifiées (cause médicale, professionnelle, familiale...) et il convient d'informer téléphoniquement l'équipe. Comme précisé dans le contrat de soins, de multiples absences peuvent donner lieu à un arrêt de la prise en charge.

## LE RESPECT DU CONTRAT DE SOINS EST IMPERATIF

Je soussigné(e)

Nom : ----- Prénom -----

Date :

**Signature du patient**, précédée de la mention manuscrite :

" Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de vie et m'engage à le respecter en tous points"